



25, Route de Licques
62890 CLERQUES
Tél. 03.21.35.06.32
Fax. 03.21.85.46.78

République Française
Département du PAS-DE-CALAIS
Arrondissement de SAINT-OMER
Canton de Lumbres
Commune de CLERQUES

Registre des Arrêtés du Maire n° 001-2020

**ARRETE portant AVANCEMENT au grade d'Adjoint
Administratif Principal de 2^{ème} Classe de
Madame GILLIOT Flore
Fonctionnaire à temps non complet**

Le Maire de la Commune de Clerques,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu la création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet soit 15/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu l'inscription de Madame Flore GILLIOT sur le tableau annuel d'avancement de grade établi selon avis de la Commission Administrative Paritaire au titre de l'année 2019 pour un avancement au grade d'Adjoint Administratif,

ARRETE

Article 1 : La situation de Madame GILLIOT Flore est modifiée comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020,

Situation Actuelle	Situation Nouvelle
A compter du 01/04/2019 Adjoint Administratif 3 ^{ème} échelon Indice Brut : 351 Indice Majoré : 328	A compter du 01/01/2020 Adjoint Administratif 3 ^{ème} échelon Indice Brut : 353 Indice Majoré : 329

Article 2 : Madame la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au : - Président du Centre de Gestion, - Comptable de la Collectivité.

Fait à Clerques, le 16 janvier 2020

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'agent :

Marc GARENAUX,
Maire

